



12, boulevard Réaumur - BP 27 - 85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 36 51 42 Email : cse-cavac@cavac.fr

Compte Rendu extrait du PV du CSE
Comité Social et Economique UES CAVAC
Réunion Sécurité, Santé et conditions de Travail
Du jeudi 6 février 2025

Étaient présents :

Isabelle JASLET, Directrice des Ressources Humaines, par délégation d'Olivier JOREAU,
Directeur Général, Président du Comité Social et Economique,
Angélique LANDREAU-PÉTÉ, Adjointe DRH et RRH
Assistée de Lydia LHOMMEDÉ, Responsable sécurité du Groupe CAVAC.

Et les membres du CSE dont les noms suivent :

Francis AUGIZEAU, membre titulaire CFTC,
Fabrice BOCQUIER, membre titulaire CFDT,
Cédric CHARPIN, membre titulaire CFDT et secrétaire du CIE,
Sébastien CHIRON, membre suppléant CFDT,
Olivier DUCEPT, membre titulaire CFDT,
Audrey DRAPEAU, membre titulaire CFDT et Secrétaire de la commission SSCT,
Pascal LAUNAY membre titulaire CFDT et Secrétaire de la commission formation,
Julien LAURENT, membre suppléant CFTC,
Nicolas LARDIERE, membre suppléant CFTC,
Jean-Paul MARTIN, membre titulaire CFDT,
Muriel MICHELAN, membre titulaire CFDT et Secrétaire adjointe du CSE,
Virginie RENAUD, membre titulaire CFDT.

Assistaient également au CSE-SSCT :

Damien BARBIER, Chargé de sécurité CAVAC,
Olivier DE HOEST, Responsable technique service construction pour le groupe CAVAC,
Bertille MANSEAU, Technicienne sécurité prévention formation CAVAC,
Romain USQUELIS, Responsable animation sécurité industriel CAVAC,

Étaient excusés :

Pascal DASSONVILLE, Chargé de sécurité CAVAC,

M. CARTERON Olivier, Inspecteur du travail, DDETS de Vendée,
M. MAUDET Benoît, technicien régional de prévention -DDETS des Pays de la Loire,
Mme GENAUDEAU Isabelle, Infirmière de la caisse MSA 44/85,
M. JUILLET Guillaume, préventeur MSA 44/85.
Mme MANSOOR Stéphanie, Inspectrice du travail, DDETS de Vendée,
Médecin du travail - caisse MSA 44/85.

Pour les membres du CSE :

Sylvie ANGIBAUD, membre titulaire CFTC, remplacée par Nicolas LARDIERE,
Carole COUTON, membre titulaire CFTC, remplacée par Julien LAURENT,
Gaetan BARBÉ, membre titulaire CFDT, remplacé par Sébastien CHIRON,
Edouard BARREIRO, membre titulaire CFDT,
David BESSE, membre titulaire CFDT,
Pierre BOISSINOT, membre titulaire CFDT,
Jean-Christophe BONNIN, membre titulaire CFTC,
Thierry BOURSEGUN, membre titulaire CFDT,
Pascal DASSONVILLE, Représentant Syndical CFTC,
Didier DERVÉ, membre titulaire CFTC,
Julien DUMOUTIER, membre titulaire CFDT,
Angélique DUPLAT, membre titulaire CFDT,
Patrick FAUCHET, membre titulaire CFDT,
Sébastien FAUCHET, Représentant Syndical CFDT,
Fabrice GUEDON, membre titulaire CFDT.
Sylvain LAIR, membre titulaire CFDT, Trésorier du CSE et de la commission CIE,
Alexandre PANNETIER, membre titulaire CFDT et Secrétaire du CSE,
Séverine PIEDNOIR, membre titulaire CFDT,
Gaylord ROGER, membre titulaire CFDT,

Ordre du jour du CSE-SSCT :

1. Accident du travail

1.1. Passage en revue des accidents du dernier trimestre :

- ✓ Analyse et commentaires ;
- ✓ Enquête(s).

1.2. Prévention accident : Alerte sur le rythme de travail, journées à rallonge et planification 6 jours sur 7.

2. Questions diverses :

2.1. Action sécurité bétailière BOVINEO - Préparation de la réunion de travail CAVAC/MSA du 20/02/2025.

2.2. Demande de présentation de la démarche LOGI +. Quel est le plan d'action mis en place par la CAVAC ?

2.3. Avancement des travaux à UCAV où en est-on ? Y'a-t-il eu des modifications du plan initial ?

2.4. Infiltration sur différents sites - demande des délais de réalisation des travaux.

- 2.5. Central Appro - Manipulation de fût de 200 litres seuls en préparation de commande. Demande à nouveau de mise en place de moyens adaptés de gestion des charges lourdes.
- 2.6. Rappel anomalie AIR BAG - la CAVAC a-t-elle fait l'inventaire des véhicules concernés et informé les utilisateurs ?
- 2.7. Qu'en est-il du suivi de l'inventaire des pharmacies et cahiers de recensement des accidents bénins sur les sites CAVAC ?

Début de la réunion : 8h30

En amont de la réunion, Angélique LANDREAU-PÉTÉ se présente aux membres du CSE. Elle aura la charge de la partie agricole : les usines d'aliments, la partie distribution (Gamm Vert et Agrivillage) ainsi que la partie transport. Elle décrit brièvement son parcours professionnel. Elle a opéré pendant une dizaine d'années dans l'agro-alimentaire puis 10 ans dans le transport exceptionnel (AUGIZEAU) tout cela dans le domaine des ressources humaines.

Les élus lui souhaitent la bienvenue.

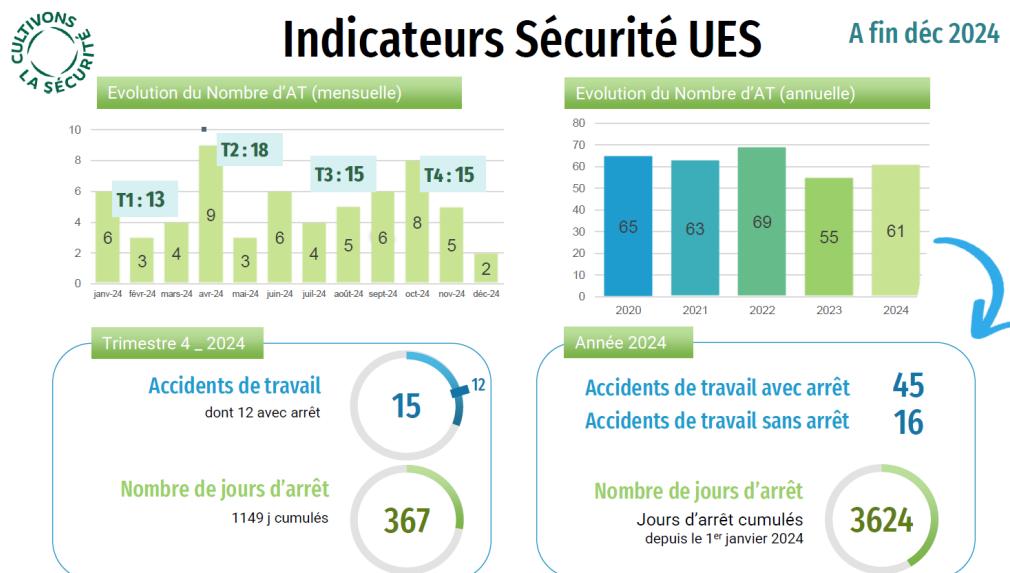
1. Accident du travail

1.3. Passage en revue des accidents du dernier trimestre :

- ✓ Analyse et commentaires ;

Sur le 4^{ème} trimestre, on dénombre 15 accidents dont 12 qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail pour un total de 1 149 jours cumulés. Le nombre important de jours d'arrêt, par rapport au nombre d'accidents de ce trimestre, est lié au report de certains arrêts des trimestres précédents. Les 15 accidents du trimestre représentent précisément 367 jours d'arrêt.

En cumul, depuis le début de l'année 2024, nous sommes à 61 accidents. Nous sommes dans la moyenne de ces 5 dernières années.



Ce sont les activités Biomatériaux et CDSA qui enregistrent le plus grand nombre d'accidents de travail, viennent ensuite Bovinéo et l'AEC.

Il faudrait ajouter le nombre de salariés par service pour être plus précis et évaluer le taux de fréquence soulèvent les élus.

Répartition des accidents par unité de travail

Année 2024

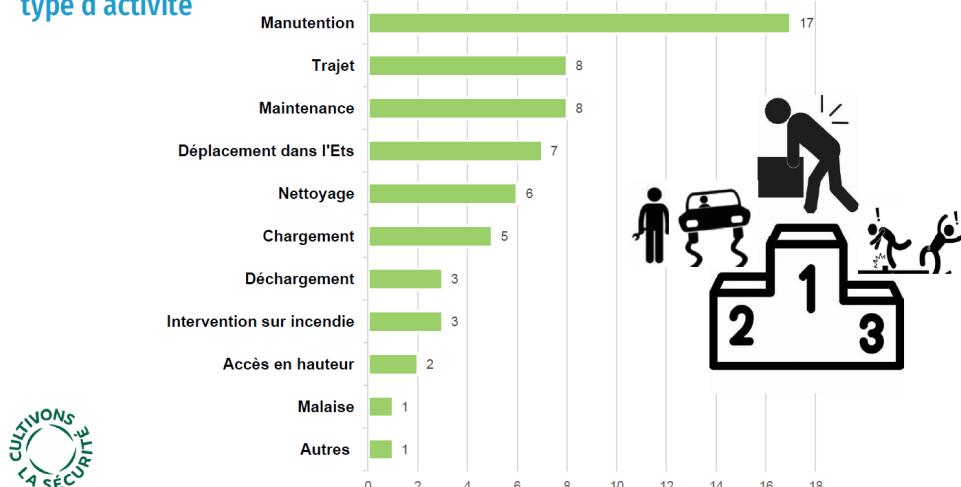
| | Total général | AT avec arrêt | AT sans arrêt | Accident de trajet sans arrêt | Accident de trajet avec arrêt |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------|
| BIOMATERIAUX | 9 | 6 | 2 | | 1 |
| CDSA MAGASINS GV | 9 | 3 | 2 | 1 | 3 |
| BOVINÉO | 5 | 4 | | | 1 |
| AEC | 5 | 2 | 3 | | |
| SILOS PLATEFORME / BIOMASSE | 4 | 2 | 2 | | |
| AGRIVIA | 4 | 4 | | | |
| SEMENCES LEGUMES | 4 | 4 | | | |
| PERSONNEL ADMINISTRATIF | 4 | 1 | 2 | 1 | |
| MAGASINS DÉPOTS CAVAC | 4 | 4 | | | |
| ARV | 3 | 3 | | | |
| VSN | 3 | 1 | 2 | | |
| TECHNICIENS | 3 | 2 | 1 | | |
| CENTRAL APPRO | 2 | 2 | | | |
| PORCINEO | 1 | 1 | | | |
| UAB | 1 | 1 | | | |
| Total général | 61 | 40 | 14 | 2 | 5 |



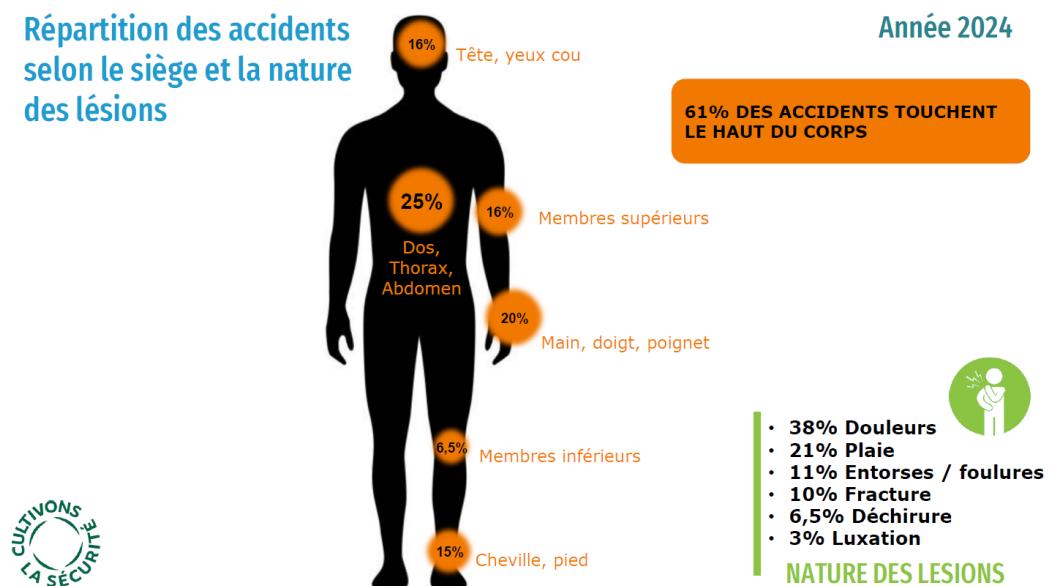
Les principaux accidents sont liés au port de charge. Viennent ensuite les accidents de trajet, les opérations de maintenance, et les déplacements dans l'entreprise avec notamment des accidents à la suite de descente de chariots. Pour les accidents de trajet, une réflexion est en cours pour sensibiliser les populations à risques.

Répartition des accidents par type d'activité

Année 2024



Le dos est le principal siège des accidents. 61 % des accidents touchent le haut du corps.



Isabelle JASLET informe de la mise en place d'un nouveau logiciel afin d'optimiser le suivi des accidents de travail.

Cela nous permettra peut-être de dégager plus facilement des tendances et taux de fréquence, et donc de mettre en évidence les éventuels problèmes estime Pascal LAUNAY.

Il serait aussi intéressant de faire de la veille auprès d'autres entités semblables à la nôtre, afin de voir notre positionnement et aussi pouvoir mettre en place des actions ajoute Isabelle JASLET.

➤ Accident d'un mécanicien à l'ARV :

En voulant remettre en place une lame de ressort neuve sur une semi-céréalière, celle-ci a glissé et est retombée sur sa main provoquant une double fracture au doigt.

Lydia LHOMMEDÉ a contacté le salarié qui lui a expliqué qu'il a voulu retenir la pièce dans un mauvais réflexe alors qu'il aurait dû la laisser tomber. Elle informe que la pièce fait aux environs de 25 kg.

Ont-ils un outil pour insérer cette pièce demande Pascal LAUNAY ? Ne peuvent-ils pas la manipuler à deux ?

On leur a proposé un étai, mais ça ne leur convenait pas explique Lydia LHOMMEDÉ.

Il serait intéressant de faire une enquête afin d'analyser l'accident afin de trouver une organisation ou bien une aide pour la manipulation d'objets lourds propose Pascal LAUNAY.

➤ Accident d'un équipier de collecte sur le site de PVS :

À la suite d'une opération de nettoyage, la victime a voulu remonter un bac et a ressenti une douleur dans son bras droit.

Julien LAURENT complète la présentation. Le nettoyage était consécutif à une panne au niveau de la fosse. Nous devions nettoyer afin de pouvoir réceptionner de la marchandise. Il a voulu remonter le bac (comporte à vendange) seul dans un escalier. Il aurait pu le laisser sur place et aller demander de l'aide pour le remonter.

Il y a peut-être un travail d'information à faire auprès des équipes au niveau des ports de charges souligne Pascal Launay.

Cela lui a été signalé par la responsable du site informe Romain USQUELIS. En plus, il n'était pas seul à ce moment, il aurait pu demander de l'aide.

➤ Accident d'un équipier de collecte sur le site de PVS :

En voulant rentrer dans une cellule, au séchoir 4, pour en faire le nettoyage la victime s'est penchée et a ressenti une douleur dans le dos.

L'accès est particulièrement difficile explique Julien LAURENT. Des travaux ont été effectués sur d'autres cellules mais pas sur celle-ci. A ce jour, des murs empêchent de faire les aménagements et nécessitent des travaux spécifiques.

Romain USQUELIS confirme qu'une étude est en cours, la complexité du site rend le changement de porte coûteux. La solution de pouvoir pénétrer par le haut n'est pas exclue.

On se donne quelle échéance pour faire les travaux demande Pascal LAUNAY ?

Cela fait déjà deux ans que nous avons commencé à changer les portes, mais le dossier de cette cellule est compliqué à cause de la structure du séchoir. Plusieurs solutions ont aussi été testées pour faciliter le nettoyage des cellules.

➤ Accident d'un ARC sur le site de Marans :

En voulant nettoyer son poste de travail avec une soufflette, il a reçu un corps étranger dans l'œil droit. Il venait de procéder à une action de meulage pour laquelle il portait ses E.P.I. Après cela il les a retirés et est revenu sur son poste pour le nettoyer, c'est à ce moment-là que s'est produit l'accident.

Isabelle JASLET précise qu'initialement il était classé en accident bénin. Il a été requalifié en AT à la suite d'une consultation médicale.

Le silo est particulièrement vétuste font remarquer les élus CFDT, ce qui ne facilite pas le nettoyage et l'entretien. Une information pour rappeler les consignes de sécurité pourrait être faite auprès de tous les salariés.

Cet accident n'est pas lié à un problème de vétusté précise Lydia. Quant au rappel des consignes, nous le faisons lors de toutes les formations et avons diffusé le livret sécurité. Dans ce cas d'accident, je ne vois pas quelle consigne on pourrait apporter en plus. Maxime avait mis ses lunettes pour meuler, il savait qu'il fallait se protéger. L'accident est arrivé après lors du nettoyage. Il a conscience qu'il aurait dû garder les lunettes.

Les élus et la Direction décident de ne pas réaliser d'enquête sur cet accident dont le contexte est clairement établi.

✓ Enquête(s).

➤ Accident d'un mécanicien au SAV de Challans :

Pour effectuer un diagnostic d'une tondeuse, la victime a monté la tondeuse sur le pont élévateur. Pour faire un test, la victime a posé une pince sur la barre de sécurité moteur pour garder la tondeuse en marche. Il a passé ses doigts sous le carter pour incliner la tondeuse et c'est à ce moment qu'il s'est blessé au majeur et à l'annulaire. Il a fait ainsi dans l'optique de gagner du temps.

Le plan d'action passe d'abord par une sensibilisation sécurité auprès de la victime. Faire une communication sur les circonstances de l'accident afin de faire de la sensibilisation auprès des salariés. Un rappel de la bonne pratique sera fait.

Les membres du CSE s'interrogent sur la formation de base à l'école qu'il aurait reçu et l'un d'eux s'interroge sur la capacité de ce salarié à appliquer des consignes de « bon sens ». Pour Pascal LAUNAY, c'est du ressort de l'entreprise de former à la sécurité, il ne faut pas tout attendre de la formation de base. La sensibilisation peut passer par des routines pour les élus.

Romain USQUELIS ajoute néanmoins qu'il est invraisemblable que l'on puisse faire ça quand on est mécanicien. Isabelle JASLET confirme que certains salariés (et cela a été vérifié par le passé) ne se rendent pas compte et ne veulent pas se rendre compte des dangers auxquels ils s'exposent et exposent leur collègue. Ces salariés ont des comportements à risques et sont à surveiller en matière disciplinaire.

➤ Accident d'une opératrice à l'UCAV à Fougeré.

Lors d'une opération de vidage de Big Bag sur la fosse de réception, la victime a pris la palette qui était située en dessous du big-bag et l'a déplacée pour dégager la zone. En marchant, elle a mis son pied dans le début de pente situé près de la fosse. Il y avait de l'herbe et le sol était glissant (humidité et résidus au sol de poussières rendant le sol "gras").

Sa cheville a tourné, elle a entendu craquer. Elle s'est fait une double fracture de la malléole externe de la cheville gauche.

En plan d'action, il a été décidé de mettre à plat toute la zone qui est en pente afin de la transformer en zone de dépose des big-bags. Le devis a été fait et est en attente de validation par la direction.

➤ Accident d'un technicien de maintenance à l'AEC :

L'accident a eu lieu sur le silo de Fontenay le Compte. Cela faisait 2-3 jours qu'il y avait des arrachements au niveau d'un élévateur et la victime était en recherche de cause. À la suite d'un bourrage et après avoir entendu des bruits dans l'élévateur, ce dernier a été mis en arrêt forced au niveau du tableau synoptique pour pouvoir faire une mise en marche par à-coup depuis le tableau électrique pour voir quel godet posait un problème. Il est allé vérifier en tête d'élévateur, et en redescendant a indiqué que tout était bon à l'opérateur du silo. Il est retourné au pied de ce dernier et a ouvert la trappe d'accès. Il a décidé d'intervenir en glissant son avant-bras dans le pied d'élévateur et a constaté qu'un bout de tôle frottait sur les godets. Au même moment, l'opérateur ne voyant personne au RDC du silo, a remis en route l'installation. La victime, ayant entendu la mise en marche de la ventilation, a retiré son avant-bras du pied de l'élévateur. Sa main a été accrochée par plusieurs godets qui défilaient lui enlevant la peau sur tout le dessus de la main.

La mise à l'arrêt au tableau synoptique ne suffit pas à arrêter complètement l'élévateur demande Pascal LAUNAY ?

Dans certaines situations d'intervention de maintenance nécessitant une détection de la panne cela permet de faire des opérations explique Olivier DE HOEST. Il a suivi la procédure. Cependant, à partir du moment où on met la main ou le bras dedans, on doit consigner l'équipement selon la procédure en place. Ce que confirme Lydia LHOMMEDÉ. Sébastien PACREAU est très à cheval sur la sécurité et il a conscience qu'il aurait dû consigner à partir du moment où il mettait la main à l'intérieur de l'équipement.

En plan d'action, un rappel de l'importance de respecter les consignes de mise en sécurité. La procédure a été revue avec tous les techniciens de maintenance afin de s'assurer qu'ils l'aient bien en tête.

Pascal DASSONVILLE fera une intervention sur ce sujet à la réunion annuelle de l'AEC.

Il faut insister sur ces consignes déclare Olivier DUCEPT. Ce n'est pas le premier accident que nous voyons en lien avec la mise en sécurité. Il a eu de la chance dans son malheur, ça aurait pu être beaucoup plus grave.

Olivier DE HOEST explique s'être déplacé dans plusieurs silos et qu'à chaque fois les consignations étaient bien faites. « *Ils connaissent bien les consignes pourtant* ».

A la suite de l'accident, j'avais demandé s'il existait un numéro pour le soutien psychologique.

Nous allons faire une information auprès de la commission SSCT, du SRH et du service sécurité indique Isabelle JASLET. La commission SSCT sera mise en copie.

1.4. Prévention accident : Alerte sur le rythme de travail, journées à rallonge et planification 6 jours sur 7.

J'ai demandé qu'on me donne les éléments chiffrés afin de quantifier les personnes concernées indique Isabelle JASLET. Il y a deux activités de concernées : l'usine d'aliment de Fougeré et le site de PVS.

Sur Fougeré, cette organisation a toujours existé avec des dispositions spécifiques d'ailleurs pour le travail du samedi matin. Jusque-là, les volumes ne permettaient plus de faire du travail le samedi. Elle va demander les éléments chiffrés auprès des responsables. Sur PVS, c'est surtout la partie légumes qui est concernée.

Julien LAURENT reprécise le contexte du recours au travail du samedi sur l'activité légumes. Nous avons pris trop de retard et cette année nous ne pouvons pas mutualiser avec l'activité semences.

Votre alerte porte sur le fait que nous ayons pris la décision du travail du samedi et les salariés craignent que ce soit pérenne demande Isabelle JASLET ?

Oui, confirme Julien LAURENT. La partie semences a aidé la partie légumes cet été et cela ne pose aucun problème. En revanche, nous sommes inquiets car on développe les surfaces et donc les volumes en légumes sans investir, alors que la ligne actuelle ne suffit déjà pas. Il explique qu'il n'y a plus de moment de répit.

Nous sommes vraiment dans une année atypique cette année signale Isabelle JASLET.

Ce n'est pas la première année que cela se produit indique Pascal LAUNAY. Nous vous avons déjà alerté les années précédentes sur les semaines de 6 jours.

Nous avons toujours connu ça, avec des 3x8 sur 6 jours, indique Isabelle JASLET. Nous avons juste dû prolonger la période exceptionnellement cette année. Ce n'est pas parce que vous avez une ouverture des lignes sur 6 jours que les salariés travaillent tous sur 6 jours.

L'année dernière c'était déjà le cas explique Julien LAURENT.

On a toujours eu à s'adapter aux volumes d'activité explique Isabelle JASLET. Elle prend exemple du Central Appro où l'activité est fluctuante et où on doit s'adapter. Elle complète par le fait que le nombre de salariés qui font 6 jours consécutifs n'est pas élevé. Elle va demander les chiffres et les communiquer à la commission SSCT.

2. Questions diverses :

2.1. Action sécurité bétail BOVINEO - Préparation de la réunion de travail CAVAC/MSA du 20/02/2025.

L'inventaire des participants est fait.

Les membres de la commission SSCT ont des questions en amont de la réunion afin de préparer au mieux le rendez-vous. Ils les communiqueront à la direction. L'objectif est d'avoir une meilleure compréhension du contexte.

2.2. Demande de présentation de la démarche LOGI +. Quel est le plan d'action mis en place par la CAVAC ?

Intervention de Téodor ARITON, directeur logistique.

Le dossier LOGI + existe depuis 17 ans à la CAVAC et est en sommeil depuis 10 ans. Nous avons trouvé intéressant de le remettre en route, notamment pour les livraisons en nutrition animale. L'année dernière, avec Nicolas PICARD, nous avons mis en place les nouvelles bases et les règles de gestion. Depuis le mois de septembre 2024, nous avons missionné Cédric VINCENT, chauffeur AGRIVIA, sur ce dossier.

Il rappelle l'origine et les objectifs de la démarche. C'est une démarche portée à l'origine par Coop de France, la FNSEA et quelques coopératives. Elle concerne les chauffeurs d'aliments qui doivent opérer sur des plages horaires qui commencent de bonne heure dans la nuit (2 h) et pouvant aller jusque dans la soirée (22 h) et se retrouve parfois seuls dans les exploitations. Ils doivent parfois monter sur les silos et se retrouvent sur des sites peu sécurisés. Nous voulions identifier les problèmes pour ensuite apporter des solutions pour que les chauffeurs évoluent en toute sécurité. Il informe que les exploitations certifiées LOGI + bénéficient d'une petite prime (ristourne sur les aliments livrés) afin de les inciter à effectuer des travaux.

Il y a un cahier des charges à respecter, complète Isabelle JASLET, et c'est Cédric VINCENT qui dans ses missions doit vérifier que le cahier des charges est bien respecté. En dehors de la ristourne, l'essentiel est que les lieux de livraison soient sécurisés pour les chauffeurs mais aussi pour l'exploitant.

Existe-t-il des obligations pour l'exploitant demande Olivier DUCEPT ?

Non, il n'y en a pas, répond Isabelle JASLET. Cependant cette démarche demande d'avoir le DUE à jour pour l'exploitant. En cas d'accident, il pourrait être contrôlé et être engagé d'un point de vue responsabilité.

Téodor ARITON évoque des accidents consécutifs à des livraisons dans d'autres coopératives.

Olivier DUCEPT demande si les chauffeurs montent au sommet des silos ?

Ça peut arriver répond Téodor ARITON.

Nous pensions que cela était interdit reprend Pascal LAUNAY. Jean-Yves BOCQUIER informe qu'ils le font uniquement s'il existe une échelle à crinoline.

Sur les 145 visites réalisées, nous n'avons eu que 34 exploitations qui ont obtenu le label informe Téodor ARITON. Il reste un gros travail à faire.

Il informe que la démarche n'était ouverte qu'aux ruminants et porcs. Il a été décidé d'ouvrir la démarche à toutes les exploitations. En plus de la démarche, une identification par point GPS des silos est faite par les chauffeurs lors des livraisons. Cela permet de faire des plans des sites de livraison. Cela pour tous les sites LOGI + et ceux qui ne le sont pas.

Un accompagnement est-il proposé aux exploitations qui ne sont pas labellisées demande Sébastien CHIRON ?

Bien sûr, répond Téodor ARITON, surtout que certaines exploitations sont très proches de la certification. Cédric VINCENT leur propose cela lors des visites.

Est-ce que le volet animal est pris en compte, comme les chiens, demande Virginie RENAUD ?

Cette partie est en lien avec le sanitaire informe Téodor ARITON. Ils ne doivent pas avoir d'animaux sur les sites.

Il continue la présentation avec la remontée d'information et la gestion des anomalies.

Il serait intéressant de faire un suivi de l'évolution des dossiers LOGI + propose Pascal LAUNAY. Il faudrait aussi intégrer les techniciens dans cette démarche, ce sont eux qui connaissent le mieux les exploitations.

Retrouvez la démarche complète LOGI + en annexe.

2.3. Avancement des travaux à UCAV où en est-on ? Y'a-t-il eu des modifications du plan initial ?

Pour les locaux sociaux, tous les devis ont été validés par la direction et la réunion de démarrage a été effectuée informe Olivier DE HOEST. Les débuts des travaux sont prévus pour le début mars et devraient être finis pour la fin juin.

Au niveau des projets de construction/reconstruction de l'usine, que ce soit pour l'usine ou bien les vestiaires, ces dossiers sont liés et en attente des permis de construire avant d'être soumis à la DREAL. Pour reconstruire nous devons attendre leur accord sachant que les délais peuvent être relativement longs (6 mois), cela ne nous empêche pas de faire les projets. On envisage d'avoir les nouveaux bâtiments de stockage pour avril 2026 sous réserve des délais administratifs.

En ce qui concerne les plans, il n'y a pas eu de modification pour les vestiaires. Pour la maintenance, nous avons dû faire des adaptations et le stock de pièces ne sera plus à l'étage. Nous allons créer un local pour ça.

2.4. Infiltration sur différents sites - demande des délais de réalisation des travaux.

Olivier DE HOEST fait le point sur les différents dossiers en cours.

Central Appro : la toiture sera refaite sur 2025/2026.

Les sables d'Olonne, silo : les travaux sont en cours, le chantier a pris un peu de retard à cause des conditions climatiques et les contraintes liées au départ du Vendée Globe. Nous ne pouvions pas installer de grue, ni d'échafaudage. La fin des travaux est prévue pour le mois de mars.

Silo de la Mothe : nous sommes sur une toiture fibro-amianté, ce qui complexifie le dossier. Le chiffrage est en cours et devrait être élevé. Nous ne pourrons pas commencer les travaux avant la fin 2025. Ils devraient durer 6 mois.

Sur le siège, où en sont les travaux, notamment sur la salle de pause demande Virginie RENAUD ?

La salle de pause sera réalisée de mars à juin informe Olivier DE HOEST. L'étanchéité de la toiture a été refaite au-dessus de l'espace CAVAC et le bardage sera changé vers le mois d'avril. Dans l'espace CAVAC, les espaces seront redimensionnés avec la disparition de l'amphi.

2.5. Central Appro - Manipulation de fût de 200 litres seuls en préparation de commande. Demande à nouveau de mise en place de moyens adaptés de gestion des charges lourdes.

Intervention de Téodor ARITON, directeur logistique.

Téodor ARITON confirme l'achat d'un porte-fût pour aider les préparateurs à la manutention.

Pascal LAUNAY fait un rappel de la visite des élus sur une plateforme logistique d'UNEAL sur laquelle il y avait une zone spécifique pour les charges lourdes avec une préparation à 2 personnes.

C'est déjà le cas pour certains produits comme les bâches, explique Téodor ARITON. Nous allons même plus loin en imposant la livraison en palette complète sur certains produits pour limiter la manutention.

En complément, il explique que le réaménagement des racks de la plateforme a permis d'améliorer le confort de travail.

Qu'en est-il des problèmes de poussières demande Sébastien CHIRON ?

Nous avons investi sur une nouvelle porte automatique pour limiter ces problèmes explique Téodor ARITON. Malheureusement, la proximité de Barreteau et du silo nous contraints à devoir accepter ça.

C'est aussi dû au fait que les chariots entrent et sortent du bâtiment fait remarquer Olivier DUCEPT.

Il y a effectivement des mouvements liés à la dépose de palettes préparées explique Téodor ARITON. Nous ne pouvons pas faire autrement car nous chargeons par les côtés. Il rappelle que nous avons une activité mixte, CDSA et coop, qui nous contraints à procéder ainsi.

2.6.Rappel anomalie AIR BAG : la CAVAC a-t-elle fait l'inventaire des véhicules concernés et informé les utilisateurs ?

Intervention de Téodor ARITON, directeur logistique.

Ce n'est pas un problème identifié chez nous par Citroën et Peugeot explique Téodor ARITON. Ils ont commencé par les régions du sud plus chaudes. Avec le renouvellement de la flotte, nous devrions être moins concernés. En tout cas, nous ne savons pas le faire. Il faut que ce soit le fournisseur via les immatriculations, qui nous dise quels véhicules peuvent être concernés. Nous allons en faire la demande auprès des constructeurs.

2.7.Qu'en est-il du suivi de l'inventaire des pharmacies et cahiers de recensement des accidents bénins sur les sites CAVAC ?

La question est de savoir qui doit s'en occuper indique Virginie RENAUD.

Ce sont les responsables de site avec les SST qui doivent organiser ces armoires indique Lydia LHOMMEDÉ. Cela se gère par site. Une liste de ce qu'elles doivent contenir existe.

Pour les registres d'accidents bénins, le suivi se fait en format dématérialisé pour les sites industriels. Pour le terrain, on demande aux salariés de nous faire un mail afin de l'inscrire dans un registre qui est lui aussi dématérialisé.

2.8.Renouvellement des vêtements de travail.

Intervention de Téodor ARITON, directeur logistique.

Virginie RENAUD remonte que des collègues sont mécontents car leurs vêtements tardent à venir. Certains doivent utiliser des habits personnels.

Sylvie RIGAUDEAU a finalisé le dossier avec un nouveau fournisseur (Vestinéo) avec commande directe sur internet explique Téodor ARITON. Les tests de tailles vont commencer.

Pascal LAUNAY tient à rappeler que les élus ne remettent aucunement en cause le travail effectué par Sylvie RIGAUDEAU mais relaient les attentes expresses des salariés.

2.9.Campagne de sensibilisation sur les agissements sexistes et sur la bienveillance des clients :

Sur certains sites, comme les silos et les usines, les affiches ne sont pas mises contrairement aux magasins.

Il serait bien de réfléchir à un nouveau visuel propose Sébastien CHIRON. Les gens s'habituent. En tout cas, cela questionne la clientèle, ce qui est positif.

2.10. Formation aux extincteurs :

À la suite d'une formation sur les incendies, certains se questionnent sur la formation des mécaniciens évoque Jean-Paul MARTIN. Ils font partie, par leur poste, des populations à risque et tous ne sont pas formés aux bonnes pratiques.

C'est quelque chose qui pourrait être inclus dans la formation de base, indique Lydia LHOMMEDÉ. C'est une remarque pertinente et nous allons y réfléchir.

3. Agenda :

Rappel des futures dates des réunions du Comité Social et Économique (CSE) :

CSE : la journée du vendredi 21 mars 2025 à 8h30.

CSE : la matinée du mardi 22 avril 2025 à 9h00.

CSE-SSCT : la matinée du mardi 13 mai 2025 à 8h30.

CSE : l'après-midi du mardi 13 mai 2025 à 14h00.

CSE : la matinée du mardi 17 juin 2025 à 9h00.

CSE-SSCT : la matinée du mardi 9 septembre 2025 à 8h30.

CSE : l'après-midi du mardi 9 septembre 2025 à 14h00.

CSE : la matinée du mercredi 15 octobre 2025 à 8h30.

CSE : l'après-midi du jeudi 13 novembre 2025 à 14h00.

CSE-SSCT : la matinée du jeudi 11 décembre 2025 à 8h30.

CSE : l'après-midi du lundi 15 décembre 2025 à 14h00.

L'ordre du jour de la réunion étant épousé, la séance est levée à 12h00.

ANNEXES :

| Date | Nb de jours | Date de fin d'arrêt | Heure exacte | Fonction | Endroit précis de l'accident | Description précise des circonstances de l'accident | Nature des lésions | Siège des blessures | Coté | Précisions sur la nature des lésions |
|------------|-------------|-----------------------|--------------|--------------------------------------|---|---|-------------------------|---------------------|----------|--|
| 02/10/2024 | 59 | 30/11/2024 | 11h55 | MECANICIEN | Dans une fosse à l'ARV | La victime voulait remettre en place une lame de ressort neuve de semi céréalière ; celle-ci a glissé et est retombée sur sa main, le blessant au doigt | FracturePlaie | Main | Gauche | Double fracture et écrasement |
| 02/10/2024 | 90 | 16/02/2025 | 11h20 | OPERATRICE DE PRODUCTION | A côté de la fosse de réception de l'usine AB Fougeré | La victime venait de dégager une palette de dessous un big-bag au niveau de la fosse de réception. En la déplaçant, elle a mis son pied dans le début de pente située à proximité de la fosse. Elle a glissé et s'est tordue la cheville | Fracture | Cheville | Gauche | Fracture de la malléole externe |
| 05/10/2024 | 7 | 13/10/2024 | 1h00 | EQUIPIER COLLECTE | Fosse 5 à PVS | En remontant un bac (europe d'une vingtaine de kg) de mais de la fosse 5 après un nettoyage, il a ressenti une douleur dans son bras droit | Douleur | Bras | Droit | Douleur musculaire bras droit |
| 06/10/2024 | 50 | 24/11/2024 | 9h00 | OPERATEUR DE LIGNE - CARISTE | Bâtiment 2 - Usine Biomatériaux Ste gemme | Lors du rangement des palettes au bâtiment 2, la victime est passée derrière celles-ci pour voir s'il y a avait des palettes collées au bardage. Il a tapé sa main droite contre une pointe dépassant d'une palette. Sur le coup, il a ressenti la douleur du choc et a constaté un léger saignement. Il s'est soigné au bureau et a repris son poste jusqu'à 15h. En arrivant chez lui, sa main était gonflée et a consulté aux urgences à 16h | Fracture | Main | Droit | facture auriculaire main droite |
| 14/10/2024 | 12 | 27/10/2024 | 20h00 | EQUIPIER COLLECTE | séchoir 4 cellule 39 PVS Route de Nantes | Au niveau du séchoir 4 pour rentrer dans la cellule 39 pour faire le nettoyage de celle-ci, il s'est penché pour rentrer par la trappe, il a ressenti une douleur dans le dos. | Douleur | Dos | Droit | douleur dos sciatique |
| 14/10/2024 | 13 | 27/10/2024 inclus | 7h30 | CHAUDRONNIER | A son poste de travail | En buvant son café, la tasse a cassé en heurtant la table, provoquant une plaie sur le pouce de la victime. | Plaie | Doigt | Droit | 3 points de suture |
| 15/10/2024 | 77 | 30/01/2025 | 16h00 | ELECTROMECANICIEN | Pied élévateur E21 tranche 2 silo Fontenay le Comte | Il intervenait sur le pied d'élévateur E21 sur la tranche 2, pour retirer un morceau métallique. Durant l'opération il s'est aperçu que l'élévateur redémarrait, le blessant à la main gauche. | DouleurPlaie | Main | Gauche | main gauche plaie- douleur |
| 23/10/2024 | 2 | Vendredi 25/10 inclus | 11h15 | Responsable commercial Biomatériaux | Sur la RD 7 Entre Point P (4 av de Verdun Coutan) et Guilloux materiaux (rte de la Foulerie Villedieu les poèles) | En circulant en voiture, la victime s'est retrouvée en face à face avec un autre véhicule sur sa voie, celui ci s'était déporté pour tourner à gauche, provoquant un choc frontal entre les 2 véhicules | FracturePlaieContusion | Autre | Les deux | Fracture côté, plaie poignet, Contusions |
| 12/11/2024 | 0 | pas d'arrêt | 13h45 | CHAUFFEUR MAGASINIER | Site de Vausseroux Silo 3 | En circulant à pied sous un boisseau au silo 3, la victime s'est cognée la tête, provoquant une plaie. | Plaie | Tête | Aucun | |
| 14/11/2024 | 0 | pas d'arrêt | 9h00 | AGENT RELATION CLIENTELE | Dans le silo à Marans | En voulant nettoyer la zone à l'aide d'une soufflette, il a reçu un corps étranger dans l'œil droit | DouleurTROubles visuels | Yeux | Droit | Limaille dans l'œil droit douleur |
| 18/11/2024 | 7 | 24/11/2024 | 8h00 | Responsable commerciale Biomatériaux | D14 rte des Maures pour tournée sur le chemin deffens de bécasson | Elle circulait sur la D14 rte des Maures en voulant tourner sur la gauche Chemin du Deffens de Bécasson, un véhicule est venu percuter l'arrière coté gauche de son véhicule. | DouleurContusion | COU | Gauche | douleur cervicale |

| | | | | | | | | | | |
|------------|----|-------------|-------|----------------------------|--|---|-------------------|----------|--------|---------------------------------|
| 18/11/2024 | 7 | 25/11/2024 | 6h30 | SAISONNIER | Chaine de production Magné station Semences PVS Mouilleron le Captif | Lors de la palettisation à la main de sacs de maïs de 5kg avec ses collègues, la victime a fait un faux mouvement et a ressenti une douleur au dos, s'intensifiant tout au long de la matinée. | | Dos | Gauche | Lumbago |
| 22/11/2024 | 16 | 08/12/2024 | 11H50 | mecanicien-SAV | Atelier SAV Challans | Il réparait une tondeuse qu'il avait positionné sur le pont élévateur, elle avait un problème de traction et en voulant pencher la tondeuse pour regarder ses doigts ont touché la lame | PlaieContus ion | Doigt | Gauche | Plaie à l'annulaire et majeur |
| 04/12/2024 | 27 | 03/02/2025 | 11H30 | CHAUFFEUR BETAILLERE | Socopa EVRON quai décharge | Il venait de décharger les cochons au quai de déchargement à la Socopa Evron, en descendant, il a glissé sur le pont et son bras gauche est venu heurté le bat-flanc, il a ressenti une vive douleur aux biceps gauche. | DéchirureD ouleur | Epaule | Gauche | Suspicion rupture biceps Gauche |
| 06/12/2024 | 0 | pas d'arrêt | 15h10 | TECHN INFORMATIQUE HOTLINE | Devant le monte charge du siège social | En sortant un palox du monte charge avec le transpalette manuel, la victime a ressenti une douleur au niveau de sa cheville. | Entorse / foulure | Cheville | Gauche | |

| Analyse du 4ème trimestre 2024 | 2024 | 2023 |
|--------------------------------|-------------|---------------|
| | 15 (367 j) | 11 |
| | 12 (1149 j) | 6 (727 jours) |
| | 3 | 3 |
| dont 1 (7 j d'arrêt) | 2 | |